

**Présents :** Yann Colin – (SR Perros), Michel De Kervasdoué et Goulven Joubaud (YC Trebeurden)  
Lionel Legrand, Christophe Michaut, Jean Peysson (SNSQP)  
Pierre Yves Bernard (LCC )  
Alain Le Breton (CNPL), Rene Couapault (YCVA),  
Arnaud Fautrat , Christian Curtenelle (CN ST CAST)  
**CDV :** Pierre Le Boucher, Anne Marie Le Buhan , Yvon Furet

**Excusés :** Didier Thomas (CN Paimpol), Alain Declochez (SR Perros) Dorian Vannier (CN St Jacut)

#### **ORDRE DU JOUR**

- Point sur le Championnat départemental habitable et sa Finale.
- Comment faciliter l'accès au premier niveau de régates 5C ?
- Les entraînements d'hiver : Déterminer un calendrier et le promouvoir.
- Réflexion sur le hauturier
- La voile traditionnelle :
  - les activités à l'année des clubs ou des bateaux
  - Développer les synergies
  - La formation des équipiers ,seconds et chefs de bord.
- Questions diverses

## **1. Bilan des Trophées « Habitable Côtes d'Armor » 2021 (au 29/09/2021)**

- Nombre de régates programmées : 17 (3 ou + par bassin)
- Nombre de régates courues : 12
- Nombre de bateaux différents classés au niveau départemental : 73

Nombre de bateaux classés par bassin en 2021

	Bassin Trégor	Bassin Paimpol	Bassin St Brieuc	Bassin Côte d'Emeraude	<b>Total</b>
Grande Course	21	10	17	3	<b>51</b>
Course	12	23	6	0	<b>41</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>92</b>

## En 2020

- Nombre de régates programmées : 18 (4 ou par bassin)
- Nombre de régates courues : 5
- Nombre de bateaux classés au niveau départemental : 38

### Nombre de bateaux classés par bassin en 2020

	Bassin Trégor	Bassin Paimpol	Bassin St Brieuc	Bassin Côte d'Emeraude	<b>Total</b>
Grande Course	11	10	0	7	<b>28</b>
Course	7	12	0	1	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>48</b>

## En 2019

BASSIN	Grande Course	Course	Total
<b>Trégor</b>	18	13	<b>31</b>
<b>Paimpol/Bréhat</b>	10	27	<b>37</b>
<b>Baie St Brieuc</b>	23	8	<b>31</b>
<b>Côte d'Emeraude-Rance</b>	15	14	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>62</b>	<b>128</b>

### Evolution nombre de bateaux classés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de bateaux classés</b>	129	138	121	120	116	83	128	108	115	38	73

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nbre licences</b>	<b>834</b>	<b>784</b>	<b>837</b>	<b>766</b>	<b>737</b>	<b>705</b>	<b>658</b>	<b>646</b>	<b>612</b>	<b>617</b>	<b>412</b>	<b>391</b>

## Trophées Habitables CCI 22 - Ports des Côtes d'Armor 2021

Il reste deux régates au programme

- **Baie de St Brieuc**
  - 2-3 octobre 2021 Duo d'Armor – YC val André – SNSQP
- **Côte d'Emeraude/Rance**
  - 16-17 octobre 2021 Régate d'automne – CN St Cast

**Coupe départementale habitable à St Cast sur J80 27-28 novembre 2021**

Finale HABITABLE : en monotype J80

8 finalistes, 2 par bassin

A l'issue des dernières régates, le CDV sollicitera les 1ers de chaque bassin pour la finale.

---

PROJET DE CALENDRIER 2022

## Trophées Habitables CCI 22 - Ports des Côtes d'Armor 2022

- **Trégor**
  - Trégor Léon SR Perros
  - Le Trophée Trégor/Goelo SR Perros/SNSQP
  - Solo Duo nauti-breiz SR Perros
  - Le tour des 7 îles -trophée Schmidt– SR Perros
  - La Traou Ker - SR Perros
  - 07 Août 2022 La Buzulto – YC Trébeurden
  - Trophée le Junter - Bretagne Marine– SR Perros
- **Paimpol/Bréhat**
  - 4–5–6 Juin 2022 Régate inter-entreprise APOC – Loguivy CC
  - Trophée Norisko – CN Paimpol
  - Régate SNSM – CN Paimpol
  - 27 28 Aout 2022 Les lilas blancs -Loguivy CC
- **Baie de St Brieuc**
  - 26 27 28 mai 2022 Les 3 jours d'armor -YC val andré
  - Le Trophée Trégor/Goelo SR Perros/SNSQP
  - 27 août 2022 Les 40 milles de Dahouet – YC Val andré
  - Duo d'Armor – YC val André – SNSQP
- **Côte d'Emeraude/Rance**
  - 30 avr- 1<sup>er</sup> mai 2022 Grand prix de St Cast
  - Régate des Zèbres – SNB St malo
  - La Juvamine – CN St jacut
  - Le Tour des ébihens – CN St Jacut
  - 15-16 octobre 2022 Régate d'automne – CN St Cast

**Coupe départementale habitable à St Cast sur J80 :**

les régates sont à déclarer pour la mi-octobre par les clubs, après cette date c'est la ligue qui intervient.

## 2./Comment faciliter l'accès au premier niveau de régates 5C ?

La plupart des régates du calendrier intègrent une catégorie Rallye en parallèle des catégories de compétition. Cela permet de mettre le pied à l'étrier pour certains équipages qui n'osent pas s'inscrire à une régates et cela créer une dynamique en nombre de bateaux sur l'eau.

Toutes les épreuves sont à déclarer auprès des AFFMAR, y compris les rallyes car il s'agit d'un rassemblement de bateaux créé à l'initiation d'un organisateur. Sur les épreuves mixte (régates + rallye) il faut déclarer tous les bateaux prévus.

Le formulaire de déclaration est à compléter en ligne à partir du lien suivant : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/aem-demarches-manifs/dmn-facade-atlantique-juin-2018.pdf>

Une fois complété, il faut le télécharger le formulaire et l'envoyer à la DDTM/ DML de son secteur :

St Brieuc : [ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr)

Paimpol : [martine.poullain@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:martine.poullain@cotes-darmor.gouv.fr)

St Malo : [ddtm-dml-de-saint-malo@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-de-saint-malo@ille-et-vilaine.gouv.fr)

A noter que les bateaux qui naviguent en catégorie rallye (donc sans licence ffv) ne peuvent prétendre à l'assurance de la licence FFV en cas de sinistre survenu pendant le rallye.

De plus certaines assurances personnelles de bateaux peuvent être négociées si l'assuré possède une licence FFV, puisque certains risques sont déjà couverts.

### Infos Prises sur le site FFvoile :

#### MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES – LICENCIÉS FFVOILE

Les garanties sont accordées dans la limite des sommes stipulées au « tableau des limites de garanties » ci-après.

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
- Dommages corporels,	30 000 000 € par sinistre	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs,	15 000 000 € par sinistre	300 € *
- Défense	300 000 € par sinistre	Néant
- Frais de retirement	30 000 €	150 €

**La garantie est toutefois limitée à 30 000 000 € par sinistre tous dommages confondus**

\* pour les habitables et les bateaux à moteur, franchise portée à 10 % du montant des dommages avec minimum de 500 € et maximum de 1000 €, pas d'application de franchise lorsque les dommages sont causés par l'embarcation d'un assuré au cours d'une opération d'assistance.

La franchise ne sera pas retenue

- si le licencié atteste l'existence d'un contrat d'assurance RC garantissant l'embarcation et mise en jeu pour l'accident déclaré (assurance cumulative)
- si le licencié assuré souscrit à l'option rachat de franchise
- si la licence du responsable est un passeport Voile
- si les dommages ont été causés par l'embarcation d'un assuré au cours d'une opération d'assistance

Exclusions spécifiques :

- Les dommages causés à l'assuré, responsable du sinistre, et à l'embarcation utilisée
- L'utilisation d'embarcations de plaisance supérieures à 24 mètres de longueur de coque lors de l'enseignement, des entraînements, des compétitions, et à 18 mètres de longueur de coque pour la pratique libre, et d'une puissance supérieure à 300 CV pour les bateaux à moteur.
- Les activités du membre affilié à la Fédération Française de Voile exercées à titre commercial (location de bateaux).

---

Certains clubs nous font part d'un besoin d'accompagnement pour la préparation de leurs régates :

- Déclaration de la régata FFVoile/affaires Maritimes
- Rédaction des IC et Avis de courses
- Formation en Arbitrage
- Utilisation du Logiciel Freg

Concernant les formations Arbitrage, celles-ci sont organisées à la demande, dès que plusieurs personnes sont intéressées pour y participer. Pour cela, il faut se faire connaître auprès d'Annick Martin et de Bertrand Calvarin, responsables de cette commission Arbitrage dans le 22.

ANNICK MARTIN : [gian.martin@wanadoo.fr](mailto:gian.martin@wanadoo.fr)

BERTRAND CALVARIN : [bertrand.calvarin@gmail.com](mailto:bertrand.calvarin@gmail.com)

Concernant l'utilisation du Logiciel Freg, le CDV22 organise dans l'hiver des sessions de formation. Yvon Furet se charge de les mettre en place, en fonction du nombre de personnes intéressées. Pour cela il faut se faire connaître auprès du CDV.

La nouvelle version pose problème au sein des clubs, trop de bug sur les dernières versions. Ces infos ont été remontées à la FFV.

Si un club a besoin d'un avis sur la rédaction des IC ou de l'Avis de Course, il peut le faire également par mail auprès du CDV.

---

### 3./Les entrainements d'Hiver

Un recensement est effectué pour savoir quels clubs proposent de la navigation sans coupure hivernale :

- le CN St Cast propose 3 entrainements par mois, de la toussaint à fin mars
- Le SNSQP navigue tout l'hiver en voile loisir
- La SR Perros navigue aussi tout l'hiver

Dans le cadre du championnat Universitaire FFSU , le SNSQP et la SR Perros proposent des entrainements en commun avant le championnat (Pas encore de date et de lieu, le calendrier fédéral FFVoile 2022 sera communiqué en décembre 2021)

## 4./ Réflexion sur le hauturier

Y a-t-il des clubs qui sont intéressés par les trans-manches ?  
il s'agit plus d'une pratique individuelle dans un club, peu de personnes.

## 5./ La voile traditionnelle

Le CN St Cast expose son souhait de voir la mise en place de Formations pour être Chef de bord ou équipier à bord d'un voilier traditionnel. Il faut aussi favoriser les échanges entre les bateaux traditionnels du Département.

## 6./ Questions Diverses

Idée d'un ruban bleu, sur le fait d'établir un record type, exemple "tour des îles de St Quay"  
Chaque bassin peut définir un record type, le CDV se chargeant de promouvoir les résultats au niveau Départemental.